



Le Bureau de l'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la Population à Madagascar procède au recrutement d'un(e) **Consultant(e) pour Développer l'Intégration du Planning Familial en Post Partum dans les Services Maternels Néonataux et Infantiles.**

Profil du Consultant :

- Etre Médecin de Santé Publique ou Statisticien, ou Démographe, ou Sociologue ou être titulaire d'un diplôme équivalent ;
- Avoir des compétences en matière d'évaluation de projet de développement ;
- Disposer d'expériences avérées en matière de consultance ;
- Avoir une aptitude à l'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Avoir une expérience confirmée dans le domaine de la programmation et des planifications stratégiques ;
- Maîtriser les politiques et cadres stratégiques nationaux en matière de planification familiale/santé de la reproduction ;
- Avoir une bonne connaissance doublée d'une bonne expérience en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des projets ;
- Avoir les capacités à rédiger des rapports en français.

Objectif général :

Augmenter le Taux de Couverture Contraceptive.

Les termes de références complets incluant les objectifs spécifiques et des informations complémentaires sur le profil recherché peuvent être consultés sur le site web de l'UNFPA <http://madagascar.unfpa.org>.

Le dossier de candidature (Lettre de motivation, CV, copie des diplômes) doit parvenir sous pli fermé à l'adresse ci-après avec mention "Recrutement Consultant PFPP" :

Monsieur le Représentant de l'UNFPA  
Maison Commune des Nations Unies  
Zone Galaxy Andraharo Antananarivo

ou envoyé à l'adresse email [madagascar.office@unfpa.org](mailto:madagascar.office@unfpa.org).

La date limite de dépôt/envoi de candidature sera le 28 août 2015.

**TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT POUR  
DEVELOPPER L'INTEGRATION DU PLANNING FAMILIAL  
en POST PARTUM DANS LES SERVICES MATERNELS  
NEONATALS ET INFANTILES**

**JUIN, 2015**

---

**ACTIVITE P2S5G14A03**

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale 2015- 2019, notamment la réduction de la mortalité maternelle de 478 à 300 pour 100 000 naissances vivantes et de la mortalité néonatale de 26 à 17 pour 1 000 naissances vivantes, le Ministère de la Santé Publique, à travers la Direction de la Santé Familiale (DSFa) a programmé dans son plan de travail annuel 2015, l'intégration de la Planification Familiale (PF) en Post Partum (PP) au niveau des Services Maternels Néonataux et Infantiles (SMNI), en vue de réduire les besoins non satisfaits en PF.

Les femmes qui se trouvent dans la période du PP comptent parmi celles qui ont le plus besoin des services de PF. Or bien souvent elles ont raté des occasions et ne bénéficient pas des prestations nécessaires pour éviter des grossesses non désirées. La PFPP s'adressent aux couples qui veulent éviter une nouvelle grossesse pendant une période donnée après un accouchement (espacement des naissances) et à ceux qui ont déjà le nombre d'enfants souhaités et veulent éviter de nouvelles grossesses

A cet effet, le Ministère de la Santé Publique avec l'appui financier de l'UNFPA recrutera un consultant national qui aura pour mission principale de déterminer les stratégies concernant l'intégration de la PFPP aux soins et services offerts au niveau des formations sanitaires, pour ce 3ème trimestre 2015.

## **2. BUT**

Contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle

## **3. OBJECTIFS**

### **3.1. OBJECTIF GENERAL**

Augmenter le Taux de Couverture Contraceptive.

### **3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Evaluer la situation actuelle sur l'intégration de la PFPP
- Définir les stratégies pour le renforcement de cette intégration
- Déterminer les grandes lignes d'activités pour la mise en œuvre de l'intégration SMNI et PFPP à tous les niveaux du système de santé

## **4. TACHES DU CONSULTANT**

- Effectuer une revue documentaire indiquant le niveau d'intégration d'offre de services de SMNI et PFPP ;
- Analyser la situation actuelle en matière d'intégration de la PFPP dans les formations sanitaires :

- quels sont les services /soins déjà intégrés ?
  - quelles interventions peut-on intégrer ?
  - comment effectuer l'intégration ?
  - quels sont les problèmes éventuels rencontrés (interventions et résultats) ?
  - quelles sont les ressources nécessaires pour la concrétisation des actions ?
- Formuler des recommandations pour l'amélioration de l'intégration ;
  - Formuler des stratégies conséquentes aux résultats de l'analyse, ainsi que des activités prioritaires ;
  - Proposer un plan de mise en œuvre de l'intégration SMNI et PFPP à tous les niveaux du système de santé ;
  - Faciliter l'atelier de validation des résultats de l'étude ;
  - Finaliser le rapport de l'évaluation tenant compte des desideratas de l'assistance.

## 5. RESULTATS ATTENDUS

- L'Etude sur la situation actuelle en matière d'intégration de la PFPP effectuée ;
- Les résultats de l'étude, y compris les informations et les recommandations nécessaires à l'amélioration de l'intégration partagés ;
- Les stratégies conséquentes aux résultats de l'étude, les activités prioritaires et le plan de mise en œuvre proposés ;
- La facilitation de l'atelier de validation des résultats de l'analyse effectuée ;
- Le rapport de l'étude finalisé et disponible ;
- Deux exemplaires du plan et du rapport de l'étude, en copies dures et une version électronique de ces mêmes documents y compris les outils ayant servi à collecter les données, remis au Ministère de la Santé et à l'UNFPA.

## 6. METHODOLOGIE

Sur la base des TDR, l'évaluation utilisera une démarche participative impliquant autant que possible toutes les parties prenantes au niveau national et au niveau des sites (CSB) afin que les analyses qui seront conduites et les orientations qui seront proposées se fassent selon un mode de construction collective et que les résultats soient appropriés par toutes les parties impliquées dans l'intégration de la SMNI et PFPP.

La méthodologie proposée pour la réalisation de l'intégration de la SMNI et PFPP reposera principalement sur :

### 6.1. Evaluation du niveau d'intégration de la SMNI et PFPP

- Examen de la documentation disponible afin d'obtenir un aperçu général des objectifs et de la conception ;
- Développement des outils de collecte de données ;
- Visites de sites et interview des personnes impliquées dans la mise en œuvre des activités de PFPP ;
- Analyse des données collectées pour identifier les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces ;
- Formulation d'un jugement d'ensemble.

## 6.2. Elaboration du document de l'intégration de la SMNI et PFPP par rapport au contexte actuel

- Développement des besoins, des objectifs, des stratégies ainsi que des activités prioritaires ;
- Atelier de validation des résultats ;
- Finalisation du document.

## 7. PROFIL DU CONSULTANT

- Etre Médecin de Santé Publique ou Statisticien, ou Démographe, ou Sociologue ou Diplôme équivalent ;
- Ayant des compétences en matière d'évaluation de projet de développement (connaissance et application pratique des méthodologies d'évaluation) ;
- Disposant des expériences avérées en matière de consultance ;
- Ayant une aptitude à l'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Avoir une expérience confirmée dans le domaine de la programmation et des planifications stratégiques ;
- Maitrisant les politiques et cadres stratégiques nationaux en matière de planification familiale/santé de la reproduction ;
- Avoir une bonne connaissance doublée d'une bonne expérience en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des projets ;
- Ayant les capacités à rédiger des rapports en français.

## 8. SUPERVISION DU CONSULTANT

- Le consultant sera basé à la DSFa ;
- Il/ Elle travaillera sous la supervision directe du Directeur ;
- Le consultant fournira régulièrement à la DSFa, au Service de la Planification Familiale et à l'UNFPA des rapports intermédiaires et une information sur l'état d'avancement de l'étude.

## 9. DUREE DE LA CONSULTANCE

- Trente jours calendaires à compter de la date de signature du contrat.